

# LES PREMIERS SECOURS AU QUARTIER REINE ÉLISABETH À EVERE

Les Premiers secours (PS) au Quartier Reine Élisabeth à Evere s'appuient sur QUATRE piliers :

- L'analyse des risques sur la base de laquelle on prend des mesures de prévention et d'après laquelle on définit les besoins en secouristes formés et en boîtes de secours (schedule 051).
- Le concept et la procédure de premiers secours au Quartier.
- Les moyens de premiers secours : boîtes de secours Sch 051, le matériel Sch 114 pour les locaux de soins ainsi que d'autres équipements spécifiques de premiers secours sont déterminés en fonction des risques au sein du groupement de quartier (bouteilles lave-œil, pansements traçables pour usage dans les installations horeca, ...).
- Les secouristes.

## L'ANALYSE DES RISQUES

L'analyse des risques a été soumise à l'avis et aux remarques des membres du CCB. Elle a été approuvée par le CCB et publiée dans le WebPart "Premiers soins" sur URL :

[http://units.mil.intra/sites/ACOSWB/SIPPT\\_IDPBW\\_Risk\\_Management/LDPBW\\_SLPPT8/Pages/Noodplan.aspx](http://units.mil.intra/sites/ACOSWB/SIPPT_IDPBW_Risk_Management/LDPBW_SLPPT8/Pages/Noodplan.aspx)

## CONCEPT


1. Le concept des Premiers secours (PS) prévoit une répartition du Qu en DEUX parties. Dans un premier temps, UNE partie seulement sera disponible pour l'ensemble du Qu.
2. Chaque partie du Qu est liée à un local de soins. Le premier de ceux-ci est établi au local A028 au rez-de-chaussée du bloc 1 (N° de Tf : 3433)– (local juste en face du comptoir d'accueil du bloc 1). Le second est **prévu** au bloc 20.
3. Le local de premiers soins est conforme à l'Art 6 de l'AR du 15 Dec 2010 relatif aux premiers secours dispensés aux travailleurs victimes d'un accident ou d'un malaise et est équipé du Mat médical prévu pour les locaux de soins comme fixé par COMOPSMED dans le schedule 114 (NSN : 6545-13-115-4166) et fourni par 4 EMI.
4. Composition Sch 114 : lien "First Aid Mil Barracks" sur URL : <http://units.mil.intra/sites/COMOPSMED/processen/Medical%20Logistics/Pages/RavMedDirectives.aspx>
5. Il n'y a AUCUNE permanence prévue au local de soins. Toutefois, le local de soins sera ouvert en permanence.
6. Le local de soins dispose d'un registre des interventions dans lequel chaque intervention de premiers secours sera consignée. Ce registre des interventions est constitué de formulaires d'enregistrement. Chaque formulaire d'enregistrement comporte un document original et un double au carbone (voir l'exemple à l'Ann B).

7. L'original et le double au carbone seront remis à la garde (bloc 20 ou bloc 1), puis de suite transmis au S3 Qu. Le S3 Qu transmet l'original à l'U de la victime pour traitement et exploitation, selon les besoins (déclaration d'accident du travail, enquête administrative requise, etc.). Le double au carbone du formulaire est conservé par S3 Bn pour exploitation dans le cadre du PIU (adaptation de l'analyse des risques, mesures de prévention complémentaires).

## PROCÉDURE

Dès que survient un évènement qui nécessite une intervention médicale, les actions suivantes sont possibles :

- En cas d'**évènement grave** nécessitant une **intervention urgente**, les services de secours seront **IMMÉDIATEMENT** contactés au numéro d'urgence national ou international (112 / (0)100 /) par la personne qui fait la constatation. Après, cette personne applique la procédure qui suit.  
Remarque : chaque catégorie d'appareil téléphonique permet d'appeler le 112 sans le préfixe "ligne extérieure" (0). Seuls les appareils qui ont une ligne extérieure peuvent appeler les services de secours par le n° 100, à condition toutefois de composer aussi le préfixe "ligne extérieure" (0).
- Si l'évènement a lieu **pendant les heures de service** et que sa gravité ne nécessite pas d'appeler le 100, la personne ayant constaté l'incident contactera **de préférence** un secouriste formé pour les premiers soins à donner. Les secouristes formés du service / de l'aile / de l'étage concernés sont mentionnés sur le pictogramme ci-dessous, qui sera apposé sur les tableaux d'affichage.

	Blok / verdiep / vleugel : .....
	Bloc / Etage / Aile: .....
<b>Hulpverleners - Secouristes</b>	
Naam / Nom	Lokatie / Localisation: Tf
<b>Lokatie verbanddozen – Localisation boîtes de secours</b>	
<b>Tf nummers en Info – numéros Tf et Info</b>	
(Inter(nationaal) noodNr – N° d'urgence Inter(national)	112 / (0)100
noodNr Kw – N° d'urgence Qu	1000
Nr Perm Srt – N° Srt Perm COMOPSMED	3060
Lokaal EZ bloc 1 A028 – Local 1er soins bloc 1 A028	3433
Prefix – préfixe BELGACOM: 02 / 701.xxxx	

- Après les heures de service, on fera TOUJOURS appel aux services de secours, soit directement, soit en passant par le numéro d'urgence interne Offr de garde [1000], en fonction de la gravité constatée.


- À chaque prise de contact avec les services de secours, la garde doit être contactée IMMÉDIATEMENT après (délai d'intervention des services de secours < 12 Min) de façon à permettre à la garde de coordonner l'accès au Qu (pendant les heures de service : entrée A – après les heures de service : entrée C) et l'accompagnement jusqu'au lieu de l'incident.
- Lors de la prise de contact avec la garde et/ou avec les services de secours, l'information doit être communiquée de la manière indiquée à l'annexe A.
- Chaque incident d'ordre médical ainsi que chaque utilisation des boîtes de premiers secours seront communiqués au corps de garde [4681 (ou 4791)] qui les consignera au rapport de garde.
- Ce sera DE PRÉFÉRENCE un secouriste formé et titulaire d'un brevet valable qui assurera les premiers soins.
- Si un secouriste formé constate qu'il est nécessaire qu'un médecin intervienne ou fasse une évaluation, il peut, pendant les heures de service, demander l'intervention d'un médecin par le numéro INTERNE [3060] du Srt Perm COMOPSMED.
- En l'absence de médecin ou si le numéro INTERNE [3060] ne répond pas, il faut appeler le numéro d'urgence Qu [1000] pour avertir la garde, qui à son tour demandera l'intervention des services de secours par le n° d'urgence (112 /(0)100).

## - **BOÎTES DE PREMIERS SECOURS**

- Les boîtes de premiers secours Sch 051 sont réparties comme suit :
  - o À des endroits accessibles et publics (p. ex. près des ascenseurs)
  - o Aux secrétariats
  - o Aux endroits à risques accrus (ateliers, cuisines, ...)
  - o Boîtes de premiers secours pour le Pers occupé sur des chantiers temporaires ou mobiles (1 CRI).
- Composition Sch 051 : lien "First Aid Mil Barracks" sur URL : <http://units.mil.intra/sites/COMOPSMED/processen/Medical%20Logistics/Pages/RavMedDirectives.aspx>
- Les Srt d'U disposent d'un registre des interventions dans lequel chaque intervention de premiers secours est consignée (formulaire d'enregistrement : voir l'Ann B)
- Procédure d'enregistrement, de transfert et de gestion des formulaires : voir ci-dessus
- Périodiquement, c.-à-d. une fois par semaine le week-end, le personnel de garde effectuera un Ctl physique de la présence des Sch 051, étant donné que ceux-ci sont placés à des endroits accessibles au public (même après les heures de service)
- Implantation des Sch 051 dans les bâtiments Mil du quartier dans le WebPart "module premiers soins" sur URL : [http://units.mil.intra/sites/ACOSWB/SIPPT\\_IDPBW\\_Risk\\_Management/LDPBW\\_SLPPT8/Pages/Noodplan.aspx](http://units.mil.intra/sites/ACOSWB/SIPPT_IDPBW_Risk_Management/LDPBW_SLPPT8/Pages/Noodplan.aspx)

- Les différents endroits où se trouvent les boîtes de premiers secours ainsi que les



itinéraires y conduisant seront signalés par un pictogramme . Le SLPPT fera les demandes nécessaires en ce qui concerne la signalisation ainsi que la demande de placement.

- Le Sv S4 Bn effectuera un contrôle des boîtes de premiers soins sur la base du rapport de garde et au moins UNE fois par an.
- Les U qui ont reçu des Sch 051 à titre de prêt peuvent prendre contact pour Reapro soit avec S4 Bn QG (POC Adjt Fabrice BOURGEOIS - Tf 1024 – mail : [Fabrice.Bourgeois@mil.be](mailto:Fabrice.Bourgeois@mil.be)) pour renouveler les produits consommés, soit directement avec 4 EMI Peutie QG (POC 1SgtChef Marc VANLEEMPUT - Tf 9-2320-6948 – mail : [Marc.Vanleemput@mil.be](mailto:Marc.Vanleemput@mil.be))

## SECOURISTES

- Chaque ACOS/DG sera contacté pour établir la liste des secouristes. Celle-ci sera envoyée, par l'intermédiaire du SLPPT, au Bn QG – S2/S3 (POC Adjt François KINDT – Tf : 3704 – mail : [Francois.Kindt@mil.be](mailto:Francois.Kindt@mil.be)) qui tiendra la liste à jour.
- La liste de tous les secouristes formés du quartier se trouve chez l'Offr de garde QRE (n° de Tf 4681). La liste de tous les secouristes formés du bâtiment militaire se trouve également aux secrétariats d'U établis dans ce BM.
- Chaque changement de la Sit des secouristes de l'U (mutation, départ ou arrivée, secouristes nouvellement formés) sera communiqué au SLPPT (Tf 3692 – mail : [acoswb-slppt08-evere@mil.be](mailto:acoswb-slppt08-evere@mil.be)) et au Sv S2/S3 Bn QG POC Adjt François KINDT – Tf : 3704 – mail : [Francois.Kindt@mil.be](mailto:Francois.Kindt@mil.be)), de façon à permettre la tenue à jour de la liste de secouristes du quartier.
- Lors de l'entrée en vigueur effective, un briefing sera donné à tous les secouristes du Qu. Au début de chaque année, le Bn QG organisera une réunion d'information pour le personnel secouriste.
- La liste des secouristes fera l'objet d'une concertation périodique à chaque dernier CCB de l'année.
- Pour la formation de base et les recyclages (annuels / triennaux) tels que prévus par l'AR *relatif aux premiers secours dispensés aux travailleurs victimes d'un accident ou d'un malaise* (15 Dec 2010), les demandes seront faites par les unités.

## FICHE D'INFORMATIONS À COMMUNIQUER EN CAS D'INCIDENT MÉDICAL

Nom du blessé

Nature du problème médical

Lieu

Bloc

Étage

Local

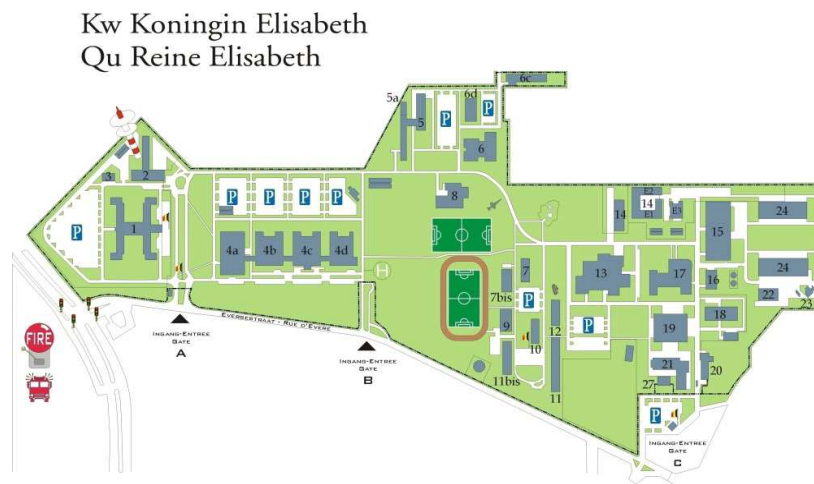
Actions entreprises

Téléphone où **l'on** est joignable

Votre nom et numéro de téléphone

Quelles actions ont-elles déjà été entreprises ?

Articles (NSN) utilisés du Schedule 051 boîte de secours :



REGISTRE DES INTERVENTIONS DE PREMIERS SECOURS GROUPEMENT DE QUARTIER EVERE

REGISTER EZ KWGP EVERE REGISTRE PREMIERS SOINS GPQU EVERE	DATUM: DATE :	PLAATS: ENDROIT :	WERKPLAATS: LIEU DE TRAVAIL :
INTERVENTIE VAN: INTERVENTION DE :			
NAAM, STAMNR, EENHEID SLACHTOFFER: NOM, MATRICULE, UNITÉ DE LA VICTIME :			
NAAM, STAMNR, EENHEID HULPVERLENER: NOM, MATRICULE, UNITÉ SECOURISTE :			
NAAM PREVENTIEASSISTENT SLACHTOFFER: NOM ASSISTANT EN PRÉVENTION VICTIME			
OORZAAK EN AARD KWETSUUR CAUSE ET NATURE DE LA LÉSION			
TYPE VAN EERSTE HULP TYPE DE PREMIERS SOINS			
FOLLOW-UP SUIVI			
NR GEBRUIKTE VERBANDDOOS N° BOÎTE DE SECOURS UTILISÉE			
VERBRUIKTE EZ-MIDDELEN MOYENS PREMIERS SOINS UTILISÉS			
EZ-MIDDELEN TE BESTELLEN BIJ 4 EMI MOYENS DE PREMIERS SOINS À COMMANDER À 4 EMI			

Premiers soins donnés par (Grade, Nom, Unité) :

Formulaire transmis à la garde du bloc 20 ou du bloc 1 à la date du :

Directives Premiers soins - Qu Evere